AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0446
FR0000039620-FS0177

19 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 février 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 février 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 019 186 actions MERSEN[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 3,57% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 82 741 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 635 808 actions représentant 28 546 710 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.